



Layman's Report

Rapport sur les résultats du projet



Un cerf, deux îles

www.onedeertwoislands.eu







Un cerf, deux îles

Conservation des *Cervus elaphus corsicanus* **en Sardaigne et en Corse**

Progetto LIFE11 NAT/IT/00210

Un cerf deux îles est un projet financé par l'Union européenne dans le cadre du programme LIFE + Nature





Un cerf, deux îles

Partenaire:

Provincia del Sud Sardegna, Provincia di Nuoro, Istituto Sup. per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Agenzia Forestale Regionale per lo Sviluppo del Territorio e dell'Ambiente della Sardegna (Forestas), Parc Naturel Régional de Corse.

Durée du projet: 78 mesi

Coût du projet: € 2.006.110

Contribution de l'Union Européenne: € 1.495.090

L'espèce

Le cerf présent en Sardaigne et en Corse (*Cervus elaphus corsicanus* Erxleben, 1777) est une sous-espèce endémique Sardo-Corse du cerf Européen (*Cervus elaphus*, L.1758). Le cerf était présent en Sardaigne à l'époque nuragique, comme en témoigne les sculptures en bronze trouvées en Sardaigne datant d'environ 1500 AV-JC, la proue du navire représente la tête d'un cerf avec ses bois.

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'espèce était décrite comme "commune et abondante" aussi bien en Sardaigne qu'en Corse. Conséquence du déboisement drastique du territoire, des incendies, de la chasse non contrôlée, du braconnage intensif, ainsi que du conflit dans l'usage des ressources naturelles avec les agriculteurs et les éleveurs, la population s'est réduite drastiquement. En 1969 en Corse le cerf avait



complètement disparu, en revanche en Sardaigne à la même période la population était estimée à environs 80-100 animaux.

Le risque de son extinction complète était suffisamment proche pour qu'il soit inclus à la fin de années '60 dans la liste rouge de l'IUCN parmi les espèces les plus menacées.

À la suite d'importantes actions de protection menées en Sardaigne, une population de plus de 9 000 animaux est actuellement estimée en Sardaigne. En Corse, après une série d'opérations de réintroduction menées depuis les années 80 avec des cerfs originaires de Sardaigne, leur nombre à atteint les 1500 animaux.

Le cerf sarde-corse fait partie des espèces protégées au niveau national en Italie (L. 157/92) et régional en Sardaigne (L. 23/98) et ne peut être chassé sur les deux îles. Elle figure également parmi les espèces prioritaires figurant aux annexes II et IV de la directive «Habitats» 92/43 / CEE parmi les espèces d'intérêt communautaire requérant la désignation de zones de conservation et une protection stricte.





Menaces

Les principales causes du déclin de la population du cerf sardo-corse sur les deux îles sont d'origines anthropiques :

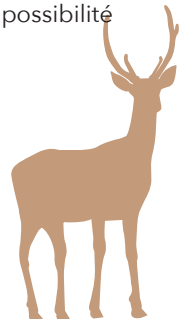
- la déforestation des forêts sans discernement
- la chasse excessive
- les incendies et l'augmentation d'élevage d'animaux domestiques

Ceci a déterminé deux conditions particulièrement périlleuses pour la conservation de l'espèce :

- la fragmentation de l'habitat et l'isolement des individus en sous-populations
- la réduction de la taille des sous populations avec des possibles problèmes liés à la génétique.

L'anthropisation du territoire, modifié par le passage à l'agriculture et à l'élevage, les incendies de forêt, ont de fait réduits et fragmenté considérablement l'habitat dans lequel vivait ce ruminant, limitant les zones dans lesquelles l'espèce pouvait trouver refuge, protection et nourriture.

A la fin des années '70 seules 3 sous-populations ont survécu dans le sud de la Sardaigne (Sulcis, Sarrabus, Arburese), physiquement séparées les unes des autres, sans possibilité d'échange.



Le projet

L'objectif principal du projet était d'assurer la protection à long terme du *Cervus elaphus corsicanus*.

Le deuxième objectif était la réalisation des actions nécessaires pour permettre la coexistence entre les activités humaines (agriculture et élevage) et les espèces sur les mêmes territoires.

Le troisième objectif était d'améliorer les zones dans lesquelles l'espèce est présente, de promouvoir la connaissance des zones Natura 2000 et de l'espèce.

D'un point de vu plus spécifique, les objectifs du projet se sont focalisés sur :

1. L'amélioration du status de conservation du cerf sardo-corse
2. La création de quatre nouvelles populations de cerf dans des sites Natura 2000
3. Réduire le risque d'inbreeding (lié à la consanguinité) des cerfs de Corse, originaires de peu d'individus réintroduits dans les années 80
4. Améliorer la connaissance sur l'utilisation du territoire et de l'habitat de l'espèce
5. Promouvoir la coopération entre les institutions locales regroupées autour de la gestion du cerf
6. Permettre l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion de l'espèce et d'atténuation des conflits avec les activités humaines.
7. Sensibiliser davantage les différents acteurs impliqués dans la gestion de la faune sauvage à la valeur écologique et économique de l'espèce
8. Augmenter la disponibilité de nourriture pour les vautours et gypaètes en augmentant la population de cerfs et donc d'animaux sauvages



LES ZONES DU PROJET

Le projet One deer two islands est présenté avec le but de sauvegarder le cerf en Sardaigne et en Corse face aux multiples facteurs qui menacent son existence.

En juillet 2012 la commission Européenne a approuvé et financé la proposition de projet pour la protection de l'espèce, présenté par la Province de medio Campidano (désormais Sud Sardegna) chef de file d'un groupe de bénéficiaires associés constitués de l'institut supérieur pour la protection et la recherche environnementale (ISPRA), la Province d'Ogliastra (désormais Province de Nuoro), l'Ente Foreste della Sardegna (désormais Forestas) et le Parc Naturel Régional de Corse.

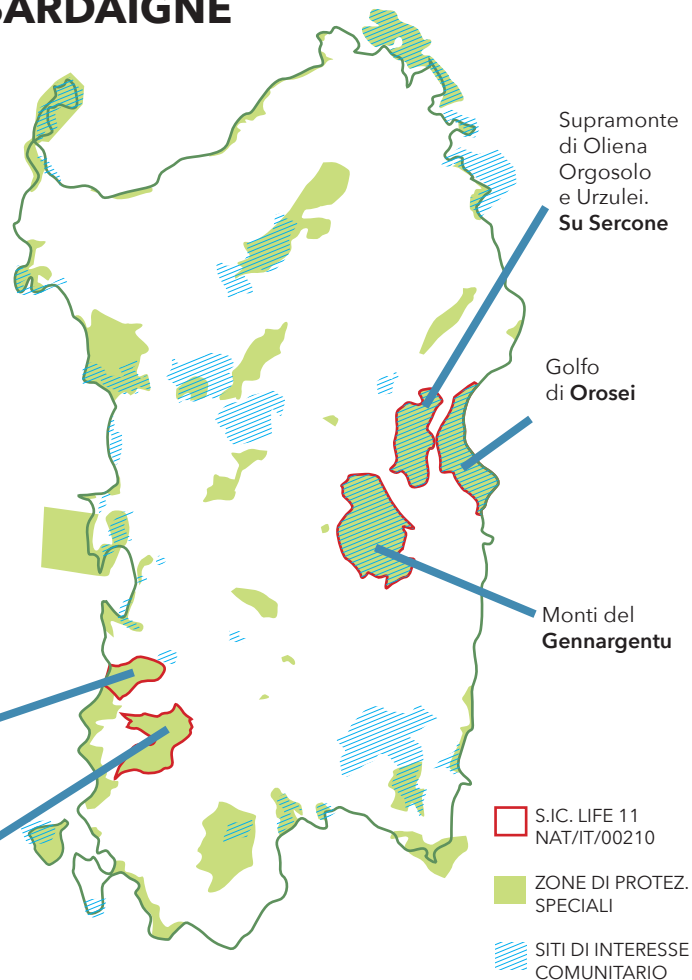
Le projet, d'une durée de 78 mois, a débuté en septembre 2012, avec un financement de 2.006.110€, dont 75% financé par l'UE et la somme restante d'environ 511.000 €, est à la charge des partenaires bénéficiaires.



Monte **Arcuentu**
e Rio Piscinas

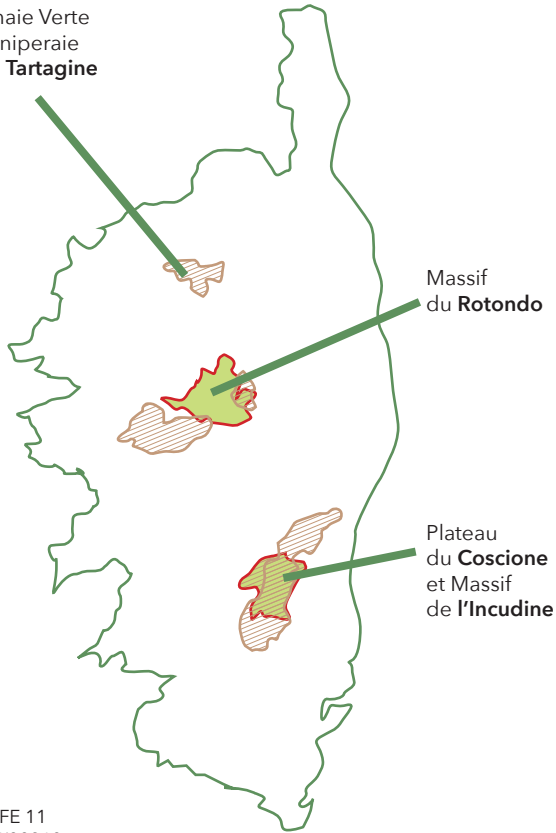
Monte **Linas**
Marganai

SARDAIGNE



CORSE

Chenaie Verte
et Juniperaie
de la **Tartagine**



Massif
du **Rotondo**

Plateau
du **Coscione**
et Massif
de l'**Incudine**

Huit sites d'intérêt communautaire (S.I.C.) ont été impliqués, dont trois en Corse et cinq en Sardaigne:

1. Massif de l'Incudine FR9400582
2. Massif du Rotondo FR9400578
3. Chénaie verte et juniperaie de la Tartagine FR9402004
4. Supramonte di Oliena, Orgosolo e Urzulei - Su Suercone ITB022212
5. Golfo di Orosei ITB020014
6. Monti del Gennargentu ITB021103
7. Monte Arcuentu e Rio Piscinas ITB040031
8. Monte Linas Marganai ITB041111

Le projet inclut la réintroduction en Ogliastra de 80 cerfs capturés en Sardaigne sur la zone de l'Oasi di Costa Verde (Arbus) - Site d'intérêt communautaire Monte Arcuentu et Rio Piscinas -, afin de repeupler un territoire qui par le passé était occupé par une grande population.

Aussi, puisque la population de cerfs actuellement présente en Corse remonte aux introductions faites dans les années 80 avec seulement 14 cerfs, entraînant de forts risques de consanguinité, le projet prévoyait, pour améliorer le patrimoine génétique de ces cerfs, l'introduction d'animaux provenant de régions éloignées et génétiquement différenciées.

Pour cette raison, quinze cerfs ont été transférés de Sardaigne en Corse, également capturés dans les SIC Monte Arcuentu et Rio Piscinas.

 S.I.C. LIFE 11
NAT/IT/00210

 DISTRIBUZIONE
CERVO



Les résultats

Dans le cadre du programme, nous avons procédé à la construction d'enclos de captures.

En fait, trois enclos de capture ont été créés dans des zones de capture, deux enclos de stationnement dans les zones de captures en Sardaigne et deux autres enclos amovibles dans des zones de captures en Corse.

Avant de procéder aux opérations de capture et de relâché, opérations très complexes et délicates, des études préliminaires ont été menées pour identifier les sites de capture. D'une part un examen préliminaire de l'état sanitaire des populations de cerfs des zones sources, d'autre part une planification et une organisation minutieuse de la capture et du transfert des cerfs. Les captures ont été effectuées dans la population sauvage du Monte Arcuentu et du Rio Piscinas, oasis zones de protection permanente de la faune sauvage de Montevecchio-Costa Verde; certains spécimens ont été capturés dans l'enclos d'élevage de Settefratelli et d'autres dans l'enclos de Silana Urzulei.



Les cerfs ont été attirés vers les enclos de capture par l'administration d'aliments naturels appétissants pour l'espèce et, grâce à l'utilisation de pièges photographiques. Il a été possible de procéder aux captures par une méthode largement testée pour les captures du cerf en Sardaigne, la téléanesthésie, l'administration à distance de médicaments anesthésiques. Les contrôles nécessaires sont effectués sur les animaux capturés et une feuille de capture est rempli.

> Enclos de Moltifau

> Identification, mesures biométriques, poids et application du collier radio à un cerf.

Une fois tous les contrôles sanitaires terminés, les animaux jugés aptes au transfert et à la remise en liberté ont été transférés des enclos de stationnement dans des caisses en bois de transport, pour être transportés vers les sites de libération et enfin remis en liberté.

Transfert de cerfs de Sardaigne en Corse

80 spécimens originaires de la Costa Verde (SIC Arcuentu e rio Piscinas) ont été transférés sur le territoire de l'Ogliastra, sur le site du golfe Sic d'Orosei, sur le site de lâché du Golfo di Orosei Monti e del Gennargentu, dont 30 équipés de colliers GPS. Également originaires de la Costa Verde, 15 spécimens ont été transférés dans 3 zones SIC de Corse, la Chênaie Verte et la Juniperaie de la Tartagine, le Massif du Rotondo, le site du Plateau du Cuscione et le Massif de l'Incudine.

En plus, 55 autres cerfs ont été réintroduits en Corse provenant des enclos d'élevages. 26 ont pu être équipés de colliers GPS pour les suivre et étudier leur déplacements.

Réalisation de clôture

Des clôtures électriques ont été installées (basse tension) afin d'empêcher les cerfs d'accéder aux zones cultivées pour protéger les cultures.

Ainsi, 59 km de clôtures ont été livrés, dont 45 km sur le SIC Monte Arcuentu et le Rio Piscinas et 3 km dans l'Ogliastra et 11.2 km sont implantées en Corse.





Corridors ecologiques

Des corridors écologiques ont été mis en place grâce à l'aménagement de pâturages et d'herbages destinés à nourrir les cerfs dans la province du sud de la Sardaigne sur 80 hectares, à la fois pour éviter que les cerfs pénètrent dans les cultures destinées au bétail et les inciter à migrer vers des zones moins anthropisées. En outre, des pelouses et des terres arables ont été semées sur un total de 40 hectares dans la province de Sud Sardegna et 40 hectares dans l'ancienne province de l'Ogliastra.

Points d'eaux

32 points d'eaux et de restauration des sources ont été créés dans le but d'augmenter la disponibilité en eau pour l'espèce, en particulier pendant les périodes de sécheresses. 4 abreuvoirs ont été aménagés sur les SIC Monte Arcuentu et Rio Piscinas, 12 sur le SIC Monte Linas Marganai SIC, 14 pour le SIC Monti del Gennargentu et 2 dans le golfe d'Orosei.



Actions de sensibilisation de l'espèce

Les populations locales ont été sensibilisées, avec des réunions sur le territoire et des activités d'éducation à l'environnement dans les écoles. L'Agence Forestas et le Parc Naturel Régional de Corse ont mené des activités d'éducation à l'environnement dans de nombreuses classes des territoires impliqués dans le projet dans le cadre de leurs activités institutionnelles. L'Agence Forestas a notamment créé un laboratoire sur le cerf qui a été proposé dans de nombreuses écoles de Sardaigne. La province du sud de la Sardaigne, avec un projet sur le cerf, a impliqué 350 enfants des écoles primaires et secondaires.

> Points d'eaux

> Actions de sensibilisation de l'espèce

Observatoire du cerf

4 observatoires ont été créés pour l'observation des cerfs, dont 3 en Corse, dans la SIC du Massif du Rotondu, la Chénaie Verte et la Juniperaie de la Tartagine et celle du plateau du Cuscionu-Massid de l'Alcudina, le 4ème est fabriqué en Sardaigne dans la forêt de Crocorigas (Montevecchio - Guspini).

Sentiers du cerf

Six sentiers didactiques ont été créés dans les zones où le cerf est présent, afin de faciliter l'observation d'animaux en liberté dans les SIC d'Arcuentu et de Rio Piscinas, SIC Monti di Gennargentu, SIC Golfo di Orosei, SIC Chénaie Verte et Juniperaie de la Tartagine, SIC du Rotondu et la SIC du plateau du Cuscionu-Massif de l'Alcudina.

Reflecteurs dissuasion routiers

Afin de réduire les accidents de la route sur certaines sections de route où la densité de cerfs est particulièrement élevée, des systèmes anticollision ont été installés.

Précisément il a été implanté :

- 395 délinéateurs de marge
- 530 réflecteurs de dissuasions optiques
- 4 panneaux triangulaires de danger "animaux errants sauvages" avec des DEL lumineuses

Les tronçons de route concernés ont une longueur totale de 5 kilomètres: 2 le long de la route 126 et 3 le long de la route provinciale 66, dans les zones SIC dans les zones SIC de Sardaigne.



- > Observatoire du cerf en Corse
- > Reflecteurs dissuasion routiers



Positionnement dans les zones sic intéressées par le projet de panneaux d'information et d'éducation

Ont été installés dans les zones du projet en Sardaigne:

- 10 panneaux pédagogiques
- 20 panneaux explicatifs du projet

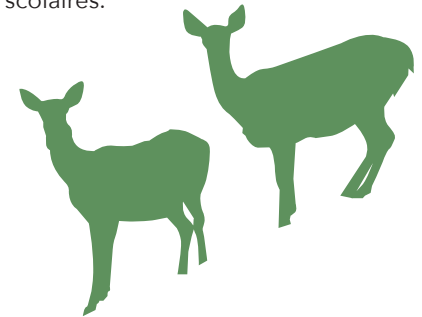
En Corse sont installés :

21 panneaux d'information sur les sentier du didactiques dédiés au cerf et sur les trois SIC intéressés par le programme.

Production de brochures et dépliants

Sont produites :

- 47.000 brochures en 4 langues sur le projet, sur le développement durable et sur le cerf sardo-Corse
- 24.700 brochures pour les scolaires.



- > Panneaux d'information
- > Brochures





Et, encore une fois, avec le projet Life + sur le cerf sardo-corse - des rapports ont été produits:

- le plan de valorisation du Cerf sardo-corse
- une étude sur le statut juridique du cerf sardo-corse en Corse
- un plan d'action pour la gestion du Cervus elaphus corsicanus.

Le plan Post Life

Il prévoit les actions suivantes pendant au moins 5 ans après la fin du projet :

1. Recensements annuels, en Corse et en Sardaigne, afin de pouvoir évaluer la tendance et la dynamique de la population de l'espèce dans la zone d'origine et dans celles nouvellement réintroduites;
2. Vérification annuelle de l'efficacité des systèmes de dissuasion optiques installés sur les routes et le nettoyage de la végétation environnante.
3. Soins pour les cerfs blessés et malades trouvés dans la nature;
4. Maintenance des infrastructures réalisées;
5. sensibilisation dans les écoles et le grand public;
6. Opérations forestières visant à promouvoir l'amélioration des conditions écologiques nécessaires à l'espèce.
7. Réglementation légale en Corse pour la mise en conformité du statut juridique du cerf en Corse, notamment pour la prise en charge des dommages agricoles résultant de la présence de l'espèce.

